

« CERCLE DE PAROLE » DU CERCLE DE SILENCE DE NANTES, 27 NOVEMBRE 2012

Environ trente personnes présentes¹ se sont réunies à la maison des citoyens du monde après le cercle de silence de novembre pour faire le point sur la situation actuelle et envisager la suite.

BILAN

Les Cercles de Silence, à Nantes (René Ridet du CCFD)

Printemps 2008 : premiers cercles de silence à Nantes

Mai 2009 : Premier bilan à Nantes

Nov. 2010 : Venue d'Alain Richard, franciscain initiateur des CdS : réunion publique et bilan des CdS qui a conduit à la constitution d'un comité de pilotage... qui nous réunit deux ans après.

Depuis 2010, sauf exception, on tourne en moyenne autour de 25-30 personnes. Il y a plutôt un peu plus de jeunes qu'au début en proportion ; les passants se montrent très intéressés par les panneaux ou les fiches distribuées : de plus en plus de conversations peuvent s'instaurer, surtout avec des jeunes ; certaines personnes approchées viennent nous rejoindre pour quelques minutes.

Les CdS ailleurs

Octobre 2007 : premier cercle de silence initié à Toulouse par les frères franciscains

20 octobre 2012 rassemblement à Toulouse pour marquer les 5 ans des cercles de silence ; un appel est issu de cette rencontre, adressé « à nos concitoyens, aux gouvernants et aux élus des états français et européens ».

Il mérite d'être lu sur notre blog : <http://cercledeasilencenantes.unblog.fr>

176 villes sont concernées par les CdS ; en Loire Atlantique pour l'instant : Nantes, Ancenis et St Nazaire. Nous remercions tout particulièrement la personne qui participe aux cercles de St Nazaire, d'être venue nous rejoindre pour témoigner de ce qui s'y passe et nous apporter leur documentation (chaque mois, une équipe rédige un nouveau tract en fonction de l'actualité).

Le comité de pilotage (Marie-Ange Monsellier, réseau franciscain Gubbio et Vie Nouvelle)

Issu du bilan de 2010, ce comité regroupe un nombre variable de personnes, en fait très difficiles à réunir ! Il a fonctionné en souplesse, souvent avec lenteur, en fonction des possibilités de chacun. Nous gardons cette idée de souplesse et ouvrons ce comité à toute personne qui voudrait bien y consacrer un peu de temps, ne serait-ce que sur un sujet. Il s'est réuni 8 fois, 4 fois par an. Son action pour animer les CdS :

- L'information :
 - o liste de diffusion pour prévenir des CdS, activée en fin de semaine précédente.
 - o Annonce systématique dans info locale du samedi précédent
 - o Réactivation du blog <http://cercledeasilencenantes.unblog.fr>
 - o Partage d'informations à la fin des cercles de silence
 - o Nous avons cherché à avoir un écho (article, photo) de la presse locale, en vain
- Tracts à distribuer : la fiche de 2008 a été remaniée et les pancartes sur manche changées en conséquence ; une autre fiche a été établie pour orienter ceux qui le souhaitent vers les associations.
- Plusieurs panneaux : on ne les apporte pas à chaque fois, pour des raisons matérielles (vent, pluie, manque d'éclairage) et pour ne pas lasser (nous ne renouvelons que les articles de presse).
- Décision de délocaliser les CdS de novembre et décembre, de décaler celui de décembre et préparation de cette « AG ».

Maud Steuperaert, Responsable régionale « rétention Arc Atlantique » de la CIMADE, nous donne ensuite un bref aperçu de la situation actuelle, en s'appuyant sur le rapport annuel de la CIMADE dont elle donne 2 exemplaires (un reste en consultation au CCFD). Elle attire notre attention sur un certain nombre de faits :

Deux phases différentes caractérisent l'année 2011 :

- un net ralentissement du placement en rétention au premier semestre 2011, pour des raisons techniques liées à la riche actualité concernant le régime juridique applicable aux personnes étrangères en situation irrégulière, notamment au niveau européen².

- suivi d'une accélération, facilitée par l'entrée en vigueur de la loi Besson en juin 2011, pour atteindre 32000 personnes expulsées en France Métropolitaine (dont la moitié passe par un CRA). Avec l'outre mer, il faut compter 64 000 expulsions.

¹ Dont quatre jeunes femmes en formation d'éducatrices spécialisées à Rezé, qui ont pris comme sujet d'étude l'impact des cercles de silence de Nantes.

² découlant d'une part d'une directive non transposée en temps et heure et d'autre part de la censure des textes français appliqués pour ces étrangers (garde à vue impossible pour une simple infraction à la législation sur les étrangers)

Il y a aujourd'hui environ 2000 places en centres de rétention administrative (CRA) en France ; en 2011 50000 personnes y ont séjourné (contre environ 30 000 en 2009 et 2010). Les conditions de rétention sont maintenant plutôt correctes d'un point de vue matériel ; mais il reste inhumain de priver de liberté des personnes pour le seul fait de n'être pas en règle administrativement.

La loi Besson a supprimé certains obstacles au renvoi des étrangers : notamment le délai pour la rencontre avec le juge des libertés est passé de 24 heures à 5 jours ; en conséquence de quoi, 25% des personnes expulsées n'ont pas pu voir le juge. En 2011, ont été encore constatées un certain nombre de pratiques très « limites » du point de vue de la légalité.

Depuis l'élection du nouveau président de la République, une circulaire a paru en juillet concernant le placement en rétention les familles ; elle applique ni plus ni moins le cadre légal européen et n'a pas empêché certaines pratiques illégales. De toute façon, le cadre légal général n'a toujours pas changé, les pratiques préfectorales « limites » non plus. Du fait de l'ambiguïté des textes, le délit de solidarité apparaît toujours en cours. Seule une réforme en profondeur permettrait de vrais changements.

La seule loi du nouveau gouvernement à propos des étrangers sans papiers concerne leur « garde à vue » jugée irrégulière par les juridictions européennes, les personnes n'ayant commis aucun délit ; il a été instauré une « rétention administrative » de 16 heures, avec des droits inférieurs à ceux de la garde à vue ; encore un dispositif législatif qui facilite l'enfermement des personnes en situations irrégulière.

Le dialogue est plus facile avec les ministères, ce n'est plus le blocage antérieur ; mais pour quel effet ?

Par ailleurs, nous avons reçu un message du frère Alain Richard de Toulouse :

« Oui, bien entendu nous aurions tous souhaité ne plus avoir à lutter contre tant de violations de l'humanité des étrangers sans autorisation de séjour. Mais la situation actuelle résulte de décisions qui ont été prises durant plusieurs dizaines d'années par des gouvernements tant de droite que de gauche. Et le gouvernement actuel ne semble pas pressé d'y remédier. **POUR CE QUI CONCERNE LES CERCLES DE SILENCE IL EST TOUJOURS INDISPENSABLE DE CONTINUER A EVEILLER LES CONSCIENCES ENDORMIES OU QUI CROIENT QUE LES CHOSES CHANGERONT SANS LEUR PROPRE INTERVENTION.** »

DISCUSSION ET DECISIONS OU SUGGESTIONS

Chacun a été invité à noter un point positif, une question et une suggestion, avant d'en discuter par petits groupes et de faire remonter tout ce qui semblerait porteur pour la suite. La discussion générale a abouti à certaines décisions et pointé quelques actions **pour gagner en visibilité et toucher plus de personnes, notamment des jeunes.** Voici ce qu'il en ressort :

- **La décision essentielle est celle de continuer cette forme d'action non-violente**, qui interpelle vraiment les passants et nous rassemble, au-delà de toute étiquette, pour dénoncer l'inhumanité des CRA. La continuité est importante dans cette démarche non-violente qui se démarque du bruit et de l'agitation ambiante ; il faut marquer notre détermination et faire en sorte que l'habitude ne nous rende pas « transparents ». Cependant, il pourrait être utile de réfléchir à l'avance à ce qui serait susceptible de nous faire arrêter.
- Après une longue hésitation sur d'éventuels changements de lieu (en périphérie de Nantes pas exemple) ou de jour, il a été décidé pour l'instant de **RESTER PLACE ROYALE mais de tester pour un temps (3 mois ? davantage ?) LE SAMEDI DE 14h30 A 15h30³, dans le but de toucher plus de gens et plus de jeunes.** Il va falloir se mobiliser, pour que le cercle soit fourni en espérant qu'ainsi de nouvelles personnes pourront nous rejoindre ; en effet, quelques membres présents le 27 novembre signalent qu'ils ne seront pas disponibles pour ce créneau. Autre « difficulté » à anticiper en trouvant un coin de la place plus adapté le cas échéant : d'éventuelles manifestations.
- **Comment agrandir notre cercle et mobiliser des jeunes ?** Nécessité de mobiliser les adhérents de nos mouvements et d'inviter d'autres personnes à nous rejoindre aussi régulièrement que possible : profiter du changement de jour ! On peut faire circuler par le Net le message envoyé par Françoise Gouraud, ou indiquer au comité de pilotage d'autres personnes à ajouter à notre liste de diffusion. Il doit être bien clair que si notre cercle dure une heure, on peut n'y participer que pour 5, 10 ou 15 minutes (ou + !). Si la plupart restent debout, d'autres peuvent s'asseoir ou marcher.

³ et non plus tard, pour cause d'éventuelles manifestations.

- **Les pancartes** seraient à **améliorer**, notamment du point de vue de leur lisibilité ou de leur maniabilité ; il faudrait en ajouter une qui invite clairement les passants à nous rejoindre quelques instants. Par exemple « Restez ! même 5 minutes ! ». On pourrait équiper un « homme sandwich ».
- **Le tract pourrait être revu**, pour être plus concis, plus engagé et plus incisif tout en restant dans une démarche non violente. Albert encourage d'autres personnes à participer à sa distribution, car le contact avec les passants est très enrichissant.
- **Animer notre cercle**
 - voir comment répercuter des textes comme celui des 5 ans des cercles de Toulouse ou la lettre ouverte au premier ministre
 - lire / afficher un texte sur une situation concrète exemplaire⁴ (continuer d'exploiter la presse et les ressources du site de la CIMADE)
 - pertinence d'avoir un texte support distribué à l'arrivée des personnes dans le cercle ?
 - pertinence de changer de lieu et d'heure ?
 - pertinence de prendre plus de temps de parole entre nous ? quelle modalité ?
 - comment faire mieux voir que plusieurs associations fort diverses sont parties prenantes ?

➤ **Varié les modes d'expression et de communication avec l'extérieur :**

Les remarques ou interrogations des élèves éducatrices spécialisées ont été précieuses lors de notre rencontre et le seront plus encore quand elles auront mené leur travail à bout. Elles ont déjà constaté que les Nantais ne savent pas que les cercles de silence existent et que nous sommes devenus transparents pour les commerçants de la place royale. D'où la question : comment se faire connaître sans dévier de nos principes de non-violence ? Suggestions recueillies :

- Écrire au préfet, au maire ou autres autorités politiques ; afficher lettre et réponse
- Rencontrer des élus pour faire connaître notre point de vue et notre démarche non violente
- Témoigner auprès de jeunes (écoles ? rassemblements comme « happy days »)
- Inviter sur face-book
- Trouver un journaliste local qui s'intéresse à notre démarche
- Inventer une modalité qui marque le 5^{ème} anniversaire des cercles de Nantes au mois de mai
- Signer des pétitions : p ex dire au premier ministre, ancien maire de notre ville, notre accord avec la lettre ouverte des associations publiée le 5 nov dans *Le Monde* (cf. notre blog).

De façon plus générale, la question posée est celle de l'efficacité de notre action sans la dénaturer : quelle forme d'expression non violente⁵ trouver pour rompre le silence assourdissant des médias ? Qu'est-ce qui est du ressort des cercles de silence et qu'est-ce qui relève d'autres démarches citoyennes, politiques ou associatives ? La question des conditions pour qu'une action publique non violente soit efficace est justement celle que le frère Alain Richard avait traitée en venant à Nantes en 2010. Pour mémoire voici quelques unes de ses réflexions :

« La non-violence tâche de ne pas être victime des idéologies. Elle poursuit un but lointain, mais elle le poursuit avec des objectifs ciblés, qui sont clairs et qui peuvent mobiliser beaucoup de gens... »
« ...une masse de gens qui agissent dans la durée, parce que la non-violence ne vise pas seulement à un résultat immédiat, mais elle a l'ambition de faire changer les mentalités ».
« ... la non violence agit dans le temps -cela peut être long- et nécessite l'intervention de nombreux acteurs. »
« Les cercles de silence ne sont pas une panacée. Il faut passer le relais à d'autres formes d'action citoyennes ou associatives.... Les propositions d'action venant des associations qui soutiennent les CdS doivent être discutées après la fin des cercles de silence, quitte à les raccourcir un peu. »

CONCLUSION

LE COMITE DE PILOTAGE A DU PAIN SUR LA PLANCHE ET ATTEND DES RENFORTS !

Même sans y participer, **que chacun(e) se sente interpellé(e) par les différentes pistes proposées !** En effet, les cercles de silence sont un mouvement qui part de la base, il n'y a que des collectifs locaux d'individus, pas de directives ni de direction ni de coordination nationales. Localement, le comité de pilotage de Nantes n'est là que pour faciliter la continuité et la visibilité de nos cercles. Il compte donc sur vous tous pour faire passer et connaître notre message de simple humanité dans un monde tenté, avec la crise, de se refermer de plus en plus sur lui-même. Réfléchir à ce qui rend indifférent à l'étranger, voire xénophobe, est nécessaire si l'on veut faire évoluer les mentalités tout en respectant chacun.

⁴ situations citées ce soir là : il faut 20 jours à un demandeur d'asile avant de pouvoir appeler le 115 ; les centres d'accueils savent accueillir les chiens qui accompagnent les adultes, mais pas les enfants : avec leur mère ils sont remis dehors ! peut-on chercher des espaces d'accueil ne serait-ce que 3 jours dans des familles ?

⁵ celle des « femmes » torse nu, citée par boutade, en relève-t-elle ?